

# L'agroforesterie en contexte post-forestier : perspectives et controverses d'une mise à l'agenda politique en Côte d'Ivoire

Hadrien DI ROBERTO<sup>1,2</sup>  
Carolina MILHORANCE<sup>1,2</sup>  
Ndèye Sokhna DIENG<sup>3,4</sup>  
Elsa SANIAL<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Cirad  
UMR ART-Dev  
34398 Montpellier  
France

<sup>2</sup> ART-Dev, Univ Montpellier,  
CNRS, Univ Paul Valéry  
Montpellier 3, Univ Perpignan  
Via Domitia, Cirad  
Montpellier  
France

<sup>3</sup> Cirad  
UMR SENS  
34398 Montpellier  
France

<sup>4</sup> SENS, CIRAD, IRD, Université  
Paul Valéry Montpellier 3  
Montpellier  
France

<sup>5</sup> Nitidae  
29, rue Imbert-Colomès  
69001 Lyon  
France

## Auteur correspondant / Corresponding author:

Hadrien DI ROBERTO –  
[hadrien.di\\_roberto@cirad.fr](mailto:hadrien.di_roberto@cirad.fr)



### Photo 1.

Projet pilote agroforestier hévécicole dans la forêt classée d'Anguédédou en Côte d'Ivoire.  
*Rubber agroforestry pilot project in the Anguédédou protected forest in Côte d'Ivoire.*  
Photo N. S. Dieng, mai 2021.

Doi : 10.19182/bft2023.356.a37121 – Droit d'auteur © 2023, Bois et Forêts des Tropiques – © Cirad – Date de soumission : 15 novembre 2022 ; date d'acceptation : 27 juin 2023 ; date de publication : 1<sup>er</sup> juillet 2023.



Licence Creative Commons :  
Attribution - 4.0 International.  
Attribution-4.0 International (CC BY 4.0)

### Citer l'article / To cite the article

Di Roberto H., Milhorance C., Dieng N. S., Sanial E., 2023. L'agroforesterie en contexte post-forestier : perspectives et controverses d'une mise à l'agenda politique en Côte d'Ivoire. Bois et Forêts des Tropiques, 356: 81-91.  
Doi : <https://doi.org/10.19182/bft2023.356.a37121>

## RÉSUMÉ

### L'agroforesterie en contexte post-forestier : perspectives et controverses d'une mise à l'agenda politique en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, l'agroforesterie devient une notion incontournable après une déforestation massive pour les cultures de plantation. Depuis les années 2010, le terme se généralise dans le vocabulaire politique, les normes internationales de durabilité et la communication des entreprises chocolatières. Cette note examine comment l'agroforesterie s'est imposée dans l'agenda politique ivoirien. Adoptant une approche compréhensive et à partir d'une soixantaine d'entretiens et des documents politiques, elle analyse la manière dont la notion d'agroforesterie est mobilisée en Côte d'Ivoire, les instruments de sa promotion et les controverses qu'elle suscite. D'abord, ce travail montre que la mise à l'agenda de l'agroforesterie en Côte d'Ivoire se fait suivant des canaux pluriels. Différents instruments de promotion de l'agroforesterie se côtoient, tels que les normes de certification privée, la norme africaine régionale de durabilité pour le cacao, les paiements pour services environnementaux ou encore un dispositif national dit « Agro-Forêt », issu du nouveau Code forestier. Ensuite, malgré le consensus sur la promotion de l'agroforesterie, sa définition large permet à des acteurs aux intérêts divergents de s'approprier le concept. Ce travail met par ailleurs en évidence la pluralité des objectifs et des perspectives que recouvre la notion en Côte d'Ivoire. Il identifie ainsi des controverses concernant les critères du système agroforestier, sa finalité, la place des agriculteurs, l'échelle d'analyse et la temporalité à considérer. En définitive, cette note contribue à expliciter les traductions politiques plurielles d'une notion issue des sciences. Les liens complexes entre les recherches biophysiques et la pratique politique soulignent l'importance de prendre en compte cette interface pour une meilleure conception de l'agroforesterie et une transition efficace.

**Mots-clés :** agroforesterie, politiques publiques, normes techniques, Côte d'Ivoire.

## ABSTRACT

### Agroforestry in a post-forest context: perspectives and controversies of political agenda setting in the Republic of Côte d'Ivoire

In the Republic of Côte d'Ivoire, agroforestry has emerged as a key concept following extensive deforestation for plantation agriculture. Since the 2010s, this term has gained prominence in political discourse, international sustainability standards, and advertisements by chocolate companies. This article delves into the establishment of agroforestry in the Ivorian political landscape. Employing a comprehensive approach grounded in approximately sixty interviews and political documents, it analyzes the mobilization of the agroforestry concept in the Republic of Côte d'Ivoire, delves into the strategies employed for its promotion, and unveils the controversies it sparks. To begin, this study highlights that the integration of agroforestry into Côte d'Ivoire's agenda occurs through diverse avenues. A myriad of instruments to promote agroforestry coexist, encompassing private certification standards, the regional African sustainability standard for cocoa, compensation for environmental services, and a domestic initiative named « Agro-Forêt » originating from the newly enacted Forestry Code. Moreover, notwithstanding the consensus surrounding agroforestry promotion, its broad definition permits stakeholders with varying interests to appropriate the concept. This study also sheds light on the multitude of objectives and perspectives embedded within the concept's interpretation in the Republic of Côte d'Ivoire. It identifies controversies regarding the criteria of the agroforestry framework, its underlying purpose, the role of farmers, the scope of analysis, and the temporal dimensions to be considered. In conclusion, this note contributes to clarifying the diverse political translations of a concept originating from scientific studies. The intricate connections between biophysical research and political practice highlight the significance of considering this interface for an enhanced understanding of agroforestry and a successful transition.

**Keywords:** agroforestry, public policies, technical standards, Côte d'Ivoire.

## RESUMEN

### La agroforestería en un contexto postforestal: perspectivas y controversias de la inclusión en la agenda política de Costa de Marfil

En Costa de Marfil, la agroforestería se está convirtiendo en un concepto esencial tras la deforestación masiva para los cultivos de plantación. Desde la década de 2010, el término se ha generalizado en el vocabulario político, las normas internacionales de sostenibilidad y la comunicación de las empresas chocolateras. Este artículo examina cómo la agroforestería ha pasado a formar parte de la agenda política marfileña. Adoptando un enfoque global, y basándose en unas sesenta entrevistas y documentos políticos, analiza la forma en que se utiliza el concepto de agroforestería en Costa de Marfil, los instrumentos empleados para promoverlo y las controversias que suscita. En primer lugar, este trabajo demuestra que la agenda de la agroforestería se está introduciendo en Costa de Marfil a través de diversos canales. Se utilizan varios instrumentos para promover la agroforestería, como las normas de certificación privada, la norma regional africana de sostenibilidad para el cacao, los pagos por servicios medioambientales y un dispositivo nacional de « agroforestería » en el marco del nuevo Código Forestal. En segundo lugar, a pesar del consenso sobre la promoción de la agroforestería, su amplia definición permite que actores con intereses divergentes se apropien del concepto. Este trabajo pone de relieve la pluralidad de objetivos y perspectivas que abarca el concepto en Costa de Marfil. Identifica las controversias relativas a los criterios del sistema agroforestal, su finalidad, el papel de los agricultores, la escala de análisis y el marco temporal a considerar. En última instancia, este estudio contribuye a aclarar las múltiples traducciones políticas de un concepto proveniente de la ciencia. Los complejos vínculos entre la investigación biofísica y la práctica política subrayan la importancia de tener en cuenta esta interfaz para una mejor concepción de la agroforestería y una transición eficaz.

**Palabras clave:** agroforestería, política pública, normas técnicas, Costa de Marfil.

## Introduction

Un nombre croissant de travaux de recherche, programmes publics de développement et initiatives d'entreprises privées promeuvent l'agroforesterie comme une réponse aux enjeux de durabilité des systèmes agricoles. L'agroforesterie consiste à utiliser, de manière délibérée, des espèces d'arbres sur les mêmes terres que les cultures agricoles ou le bétail (Gassner et Dobie, 2022). Si ses promoteurs insistent sur une logique « gagnant-gagnant » au regard des objectifs environnementaux, de l'augmentation des performances agricoles et de la diversification des revenus des producteurs (Kuyah *et al.*, 2019 ; Smith Dumont *et al.*, 2014), sa mise en œuvre implique des approches distinctes, et parfois divergentes, selon les techniques promues et les acteurs impliqués. Atangana *et al.* (2014) identifient plus de 100 types de systèmes agroforestiers à travers le monde. Ollinaho et Kröger (2021) soulignent la relation entre la nature des pratiques agroforestières et leurs contextes socio-économiques, notamment les enjeux auxquels sont confrontées les communautés paysannes (*i. e.* droits fonciers, accès aux ressources, accès au capital, sécurité alimentaire, inégalités sociales). En outre, les formes d'agroforesterie sont présentées de manière large dans la littérature, pouvant faire l'objet de modes distincts de mise en œuvre.

La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao et fait face à une déforestation massive (Pirard *et al.*, 2021 ; Cuny *et al.*, 2023). Dans un contexte post-forestier, l'agroforesterie apparaît aujourd'hui comme un terme incontournable et comme une solution pour pérenniser la culture du cacao (Jagoret *et al.*, 2020). Initialement, le cacao était cultivé dans des systèmes agroforestiers, mais, depuis les années 1960, des pratiques proches de la monoculture se sont répandues, entraînant un appauvrissement de la fertilité des sols, une quête vers de nouvelles terres et une déforestation accrue (Assiri *et al.*, 2009 ; Gyau *et al.*, 2015 ; Ruf, 2018 ; Sanial, 2018). Les régions de production font face à une forte dégradation des sols, une variabilité accrue des régimes pluviométriques et une pression parasitaire, ce qui affecte les rendements des cacaoyères en place et rend coûteuses les replantations (Ruf *et al.*, 2015).

Si la pratique de l'agroforesterie est ancienne en Côte d'Ivoire, c'est surtout depuis le milieu des années 2010 que ce terme se généralise en dehors des milieux scientifiques. Il s'impose désormais dans le vocabulaire politique, dans les normes de durabilité et dans la communication des entreprises chocolatières. En effet, l'agroforesterie serait une manière d'œuvrer au reboisement afin de respecter les engagements internationaux du pays tout en maintenant son activité agricole. Enfin, l'agroforesterie apparaît davantage compatible avec les exigences des marchés internationaux du cacao en matière de « durabilité », notamment celles du marché européen.

Ainsi, dans un contexte de promotion de l'agroforesterie à l'intersection de dynamiques nationales et internationales de recherche, du marché, du développement agricole et de la préservation des forêts, quels sont les

multiples points de vue et objectifs qui sous-tendent cette mise à l'agenda en Côte d'Ivoire ? Comment s'opposent-ils ou se complètent-ils ? Et quelles implications sociales, politiques et environnementales peuvent découler des différentes approches ? Notre objectif n'est pas de dresser un état des lieux des pratiques de l'agroforesterie au sein des exploitations agricoles<sup>1</sup>. Nous nous interrogeons plutôt sur l'insertion de l'agroforesterie dans l'agenda politique, en examinant les acteurs impliqués, l'adoption de normes techniques et les différentes conceptions qui en résultent.

D'abord, nous détaillons notre démarche analytique. Ensuite, nous présentons les principales conceptions sous-tendant l'intégration de l'agroforesterie dans les politiques nationales de la Côte d'Ivoire. Enfin, nous examinons les controverses entourant ces définitions, les processus politiques en jeu, et leurs limites.

## Démarche d'analyse

Cette note de position adopte une approche compréhensive<sup>2</sup> pour examiner la façon dont les politiques publiques sont fabriquées, se transforment et sont mises en œuvre. Une attention particulière est accordée à la manière dont les acteurs interprètent et construisent les problèmes publics. Cette approche englobe divers courants d'analyse, qui diffèrent des approches « rationalistes » de type coût/avantage, lesquelles se concentrent davantage sur la résolution des problèmes (Peters, 2015). L'objectif est de mieux comprendre comment des acteurs différents définissent des « problèmes », des « causes » et des « solutions » dans le processus de mise à l'agenda. Par ailleurs, chaque nouvelle solution peut modifier la répartition des pouvoirs, c'est pourquoi ce processus de définition peut comprendre des interprétations concurrentes (Zittoun, 2017).

Nous soutenons, en outre, qu'une partie du succès de la notion d'agroforesterie tient aussi au flou qui l'entoure. En effet, la force de certaines notions qui circulent à l'échelle globale vient de leur capacité à englober une multitude de significations (Cornwall, 2010). Certains termes présentent des caractéristiques qui renforcent une perception d'utilité dans une variété de contextes tout en maintenant une ambiguïté autour de leur signification (Cairns et Krzywoszynska, 2016). Le caractère imprécis de certaines normes permet à des acteurs aux intérêts, ressources, points de vue et besoins hétérogènes d'être impliqués ou de se les approprier (Merino et Gustafsson, 2021). L'agroforesterie semble faire partie de ces notions dont l'ambiguïté permet de fédérer des objectifs qui pouvaient sembler avant contradictoires.

Enfin, lorsqu'il s'agit de la fabrication de politiques publiques à l'interface entre la sphère internationale et nationale, la redéfinition des problèmes selon les perspectives et les jeux d'acteurs nationaux est également cruciale. La notion de « traduction » met en lumière la façon dont les normes internationales peuvent être transformées dans le processus de mise à l'agenda national, en se concentrant

<sup>1</sup> Pour cela, voir Yao *et al.* (2016) ou Sanial (2019).

<sup>2</sup> Les approches compréhensives visent à comprendre un phénomène en explorant le sens que lui donnent les acteurs eux-mêmes.

sur les idées, les acteurs et les institutions (Hassenteufel et Zeigermann, 2021). Cette note de position s'inscrit dans cette démarche analytique qui propose une réflexion préliminaire sur le cas de la Côte d'Ivoire afin d'alimenter le dialogue entre les sciences sociales et les sciences biophysiques.

Notre propos repose sur une enquête qualitative combinant des recherches documentaires et des entretiens semi-directifs. Les recherches documentaires ont été réalisées en effectuant une revue historique des stratégies politiques, plans, lois et décrets concernant la zone forestière, ainsi qu'en analysant le contenu des documents sectoriels (y compris les objectifs prioritaires, les instruments, les publics bénéficiaires et les acteurs impliqués). De plus, entre 2019 et 2023, nous avons mené 69 entretiens avec diverses parties prenantes, notamment des cadres des ministères et agences publiques, des scientifiques, des représentants d'ONG, du mouvement paysan, de coopératives et d'entreprises nationales et multinationales. Ces entretiens, basés sur un échantillonnage dimensionné suivant la méthode en boule de neige<sup>3</sup>, portaient sur des aspects tels que le rôle de l'institution, ses actions dans les domaines agricole et forestier, les approches privilégiées pour promouvoir l'agroforesterie, les défis rencontrés et les interactions avec d'autres acteurs.

## La prise en compte de l'agroforesterie dans les politiques publiques et les normes de durabilité

Comment l'agroforesterie se traduit-elle dans les politiques publiques en Côte d'Ivoire ? Conçus aux échelles nationale et internationale, une diversité d'instruments émerge pour la promotion de l'agroforesterie. Nous pouvons distinguer les initiatives visant le domaine rural portées par les acteurs de la filière cacao, celles destinées au domaine forestier de l'État notamment à travers l'instrument « Agro-Forêt » et celles associées aux paiements pour services environnementaux.

## L'agroforesterie autour de la filière cacao

Dans le domaine rural, la promotion de l'agroforesterie s'organise principalement autour de la filière cacao. L'agroforesterie occupe une place importante dans les normes privées de certification durable (Jagoret *et al.*, 2020). Par exemple, la norme Rainforest Alliance demande aux producteurs certifiés de maintenir et accroître la couverture arborée et/ou la diversité de la végétation. Les exploitations agricoles sont tenues d'augmenter les surfaces de végétation naturelle et d'atteindre un taux d'ombrage fixé à 15 % pour les cultures tolérantes à l'ombre (Rainforest Alliance, 2020).

Ensuite, les entreprises du cacao promeuvent l'agroforesterie pour répondre aux nouvelles exigences environnementales des marchés<sup>4</sup>. Depuis les années 2010, l'agroforesterie devient une composante importante des programmes de durabilité de la plupart des multinationales du chocolat<sup>5</sup>. Ces engagements restent volontaires et ne s'appliquent pas de manière systématique (Amiel et Laurans, 2019).

Enfin, l'agroforesterie occupe une place de choix dans les normes internationales. Anticipant sur la nouvelle réglementation européenne<sup>6</sup>, et une norme internationale (ISO 34101) en cours de discussion pour un cacao « durable et traçable » (Carimentrand, 2021), le Ghana et la Côte d'Ivoire ont entrepris en 2019 la formulation d'une norme africaine régionale (ARS-1000). Face à la « prolifération des normes »<sup>7</sup> et des engagements volontaires privés, la Côte d'Ivoire entend ainsi instituer un cadre commun à la production et à la certification du cacao (Carimentrand, 2021). Cette norme est intégrée aux politiques nationales et réglementée par les organismes de régulation du cacao de chaque pays. Elle offre aux pays producteurs une opportunité de renforcer leur contrôle sur la régulation de la filière cacao, en tenant compte de la réglementation européenne contraignante sur la déforestation importée (African Organization for Standardization, 2021 ; IDH, 2023). Le Conseil Café Cacao<sup>8</sup> a produit une norme technique afin d'identifier des modèles agroforestiers « applicables dans le cadre de la norme ARS-1000 afin de répondre aux exigences écologiques, environnementales, sociales et économiques dans la production du cacao » et avec pour objectif de « soutenir de façon durable la production de cacao » (Conseil Café Cacao, 2022). Le compromis entre cacaoyers et arbres associés reste inscrit dans

<sup>3</sup> Échantillonnage de proche en proche qui consiste à identifier de nouveaux acteurs en mobilisant le capital social des personnes enquêtées. L'objectif était d'identifier un large panel d'individus occupant des postes clés dans différentes institutions en Côte d'Ivoire.

<sup>4</sup> Entretiens avec six entreprises du secteur cacao, octobre 2019.

<sup>5</sup> Voir les programmes « *Forever Chocolate* » pour Barry-Callebaut ; « *Cocoa For Generation* » pour Mars ; « *Transparence Cacao* » pour Cêmoi ; « *Cocoa Life* » pour Mondelez. L'ampleur des défis structurels à laquelle est confrontée la filière pousse à des solutions menées à grande échelle associant différents acteurs publics et privés. Ainsi, l'entreprise chocolatière Cêmoi a par exemple collaboré avec le Conseil Café Cacao à la mise en œuvre du programme « Cacao Ami des Forêts », visant à répondre aux défis de la déforestation et du vieillissement des exploitations via des itinéraires techniques agroforestiers (Transparence Cacao, 2022).

<sup>6</sup> Un règlement de l'Union européenne, visant à lutter contre la déforestation importée de certaines commodités agricoles, dont le cacao, a été adopté en 2023. Selon ce règlement, le cacao importé doit être produit sur des terres non déforestées après le 31 décembre 2020 et être considéré comme « légal », conformément aux lois en vigueur dans le pays de production. De plus, la Stratégie nationale française contre la déforestation importée repose également sur le concept de « zéro déforestation » pour les entreprises importatrices.

<sup>7</sup> Conseil Café Cacao, site Internet : <http://www.conseilcafecacao.ci>, consulté le 06/02/2022.

<sup>8</sup> Le Conseil Café Cacao est l'organe de régulation des filières café et cacao, sous tutelle du ministère de l'Agriculture. Concernant la norme technique en matière d'agroforesterie, voir leur site (consulté le 25/06/2023) : [http://www.conseilcafecacao.ci/index.php?option=com\\_k2&view=item&id=1226:le-conseil-du-cafe-cacao-et-ses-partenaires-elaborent-les-normes-techniques-en-matiere-d%E2%80%99agroforesterie-en-cacaoculture-a-yamoussoukro&Itemid=18](http://www.conseilcafecacao.ci/index.php?option=com_k2&view=item&id=1226:le-conseil-du-cafe-cacao-et-ses-partenaires-elaborent-les-normes-techniques-en-matiere-d%E2%80%99agroforesterie-en-cacaoculture-a-yamoussoukro&Itemid=18)

une perspective productive et agricole<sup>9</sup>. Les arbres associés sont choisis parce que « compatibles avec le cacaoyer », leur nombre doit se situer entre 25 et 40 arbres/ha et avec une densité minimale en cacaoyers de 800 pieds/ha (Conseil Café Cacao, 2022). L'objectif est d'introduire 60 millions d'arbres d'ici 2025 dans les zones de production de cacao (environ 25 arbres/ha<sup>10</sup>). Ces efforts répondent aussi à des pressions plus importantes des marchés internationaux, notamment européen.

La distribution de plants, parfois combinée à des activités de formation, fait partie des principales actions de promotion de l'agroforesterie. Le nombre de plants distribués est particulièrement utilisé pour publiciser les efforts déployés. Parlant et facile à communiquer, cet indicateur (le nombre de plants) est sujet à de nombreuses critiques, car il ne dit rien de la réalité des arbres plantés et de leur maintien dans la durée : « Le gouvernement parle de 60 millions de plants distribués ; mais quel contrôle ensuite, quelle mise en œuvre sur le terrain ? »<sup>11</sup> s'interroge un responsable d'ONG. Une étude récente montre que, malgré de vastes programmes de distribution, la part des arbres plantés au sein des vergers cacaoyers reste marginale (Kouassi *et al.*, 2023). De plus, peu de données existent sur les taux de survie des plants distribués. Bien que la distribution d'arbres aille généralement de pair avec des systèmes de contrôle, l'audit est si difficile à mener sérieusement sur le terrain que les effets de telles initiatives sont contestés (Kouassi *et al.*, 2023 ; Ruf, 2023 ; Ruf *et al.*, 2019).

### L'agroforesterie dans les forêts classées

Les forêts classées du domaine privé de l'État<sup>12</sup> ont été largement converties en espaces agricoles par des paysans en quête de terres, et cela malgré l'interdiction légale. Aujourd'hui, on estime leur couvert forestier à 13,3 % (Pirard *et al.*, 2021 ; Cuny *et al.*, 2023). Le ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et la Société de développement des forêts (SODEFOR) sont les principaux acteurs publics actuellement engagés dans la gestion de ces espaces. Ils ont mis en place diverses stratégies pour restaurer ces espaces forestiers, allant de la destruction des cultures illégales et des campements à des approches de cogestion avec les paysans, notamment par le biais des « commissions paysans-forêts » (Ibo, 2001). Depuis quelques années, l'agroforesterie est au cœur des stratégies de reboisement.

L'idée n'est pas nouvelle et l'administration forestière avait déjà expérimenté des programmes de diffusion de l'agroforesterie dans les champs des paysans installés dans les forêts classées. Le Plan directeur forestier 1988-2015 encourageait les initiatives de diffusion de l'agrofo-

resterie pour « faire face à la réalité de l'imbrication des cultures dans la forêt » (Ministère des Eaux et Forêts, 1988). Par exemple, dans la forêt de Béki, des parcelles agricoles ont été reboisées avec une densité élevée d'environ 100 arbres/ha<sup>13</sup> et les paysans tenus de participer à l'entretien des arbres forestiers plantés dans leurs parcelles.

Aujourd'hui, l'agroforesterie prend une nouvelle ampleur dans les forêts classées à travers la création de l'instrument « Agro-Forêt » et le nouveau Code forestier de 2019. Selon ce code et son décret d'application de 2021, les forêts classées présentant un taux de dégradation supérieur à 75 % peuvent être converties en Agro-Forêts. Cela concerne 76 forêts classées, pour une superficie totale de 1,8 million d'hectares. C'est un changement important, car l'agriculture qui était auparavant interdite sur ces espaces (quoique pratiquée illégalement) est désormais autorisée, mais uniquement sous la forme d'agroforesterie (Ministère des Eaux et Forêts, 2019).

Par ailleurs, le dispositif Agro-Forêt rend les forêts d'État éligibles au régime de la concession pour y développer des projets agroforestiers<sup>14</sup>. En théorie, les concessions peuvent être accordées à des personnes physiques ou morales, incluant des entreprises privées, des communautés rurales ou des collectivités territoriales (République de Côte d'Ivoire, 2019). En pratique, les demandes de concessions jusqu'en 2023 ont été faites par des entreprises privées. Cette prédominance s'explique par la volonté d'attirer des financements privés et la crédibilité qu'ils semblent inspirer à l'État pour respecter les plans d'aménagement agroforestiers (Ministère des Eaux et Forêts, 2018). Ces entreprises deviendraient aménageuses des Agro-Forêts, assumant ainsi certaines anciennes prérogatives de la SODEFOR. Certains considèrent que cela pourrait progressivement exclure la SODEFOR, dont le rôle se limiterait probablement à des fonctions régaliennes pour assurer la bonne application du Code forestier et des plans d'aménagement des Agro-Forêts<sup>15</sup>.

Pour le moment, aucun projet n'a démarré. Les demandes de concession dont nous avons eu connaissance concernent des entreprises du secteur palmier à huile et hévée. Ces projets agroforestiers se composent de plusieurs rangées d'hévée et de quelques rangées d'arbres forestiers, sans véritable association de cultures. Un projet pilote a été mis en place dans la forêt classée d'Anguédou, en collaboration avec le ministère des Eaux et Forêts et une entreprise hévécicole (photo 1). Pour le moment, les Agro-Forêts semblent s'inscrire dans un modèle d'agroforesterie industrielle et commerciale (Ollinaho et Kröger, 2021) caractérisé par l'absence (ou une présence limitée) de cultures associées.

<sup>9</sup> Il succède au « manuel de cacaoculture durable » de 2015 qui recommandait 15 à 18 arbres d'ombrage par hectare (Conseil Café Cacao, 2015), et se veut à terme plus contraignant, puisque associé à une mise en conformité avec les exigences de la norme ARS-1000 (entretien, juin 2021).

<sup>10</sup> Entretien, juin 2021.

<sup>11</sup> Entretien, décembre 2022.

<sup>12</sup> Une forêt classée est une zone forestière délimitée, appartenant à l'État, réservée à l'exploitation forestière et réglementée quant aux activités et aux acteurs autorisés.

<sup>13</sup> Entretiens et visites de la forêt classée de Béki, juin 2021.

<sup>14</sup> La concession consiste à concéder un droit sur la terre à une entité juridique visant à autoriser l'exploitation d'une ressource (Karsenty, 2017). En Côte d'Ivoire, aucune concession sur les Agro-Forêts n'a encore été créée, mais des plans d'aménagement et des contrats d'exploitation agricole et forestière sont en cours de validation.

<sup>15</sup> Entretiens, institution étatique et bailleur de fonds international, octobre 2022.

## L'agroforesterie dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

L'agroforesterie est également promue à travers des projets de paiements pour les services environnementaux (PSE). La Stratégie nationale de REDD+ de la Côte d'Ivoire encourage l'agroforesterie via des contrats individuels de PSE avec les producteurs (REDD+, 2017). Ces contrats favorisent l'utilisation d'espèces locales, à la hauteur d'au moins 30 arbres/ha, et mettent l'accent sur les essences utiles aux populations rurales (alimentaires, médicinales, énergétiques, etc.). De même, le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MINEDD), en collaboration avec des bailleurs internationaux et des ONG, met en œuvre des projets de PSE<sup>16</sup>. Il estime que cet instrument permet d'impliquer davantage les agriculteurs dans l'agroforesterie en leur offrant la possibilité de valoriser leurs efforts de conservation forestière. Des chocolatiers comme Mondelez encouragent aussi l'agroforesterie cacao (30 arbres/ha) à travers des systèmes de prime à l'arbre. Dans le cadre du projet « *Cocoa Life* », l'entreprise offre une prime pour chaque arbre planté afin de motiver les producteurs. Selon des responsables de coopératives, la prime à la plantation est une stratégie efficace face au constat d'arbres distribués, mais non plantés, par les producteurs<sup>17</sup>.

L'agroforesterie s'appuie aussi sur les perspectives de développement d'une finance carbone en Côte d'Ivoire. Des investisseurs et des ONG développent des projets de compensation carbone qui seront vendus sur le « marché volontaire » aux entreprises désireuses de devenir « neutres en carbone ». Bien qu'il n'existe pas encore de réglementation nationale sur le partage des bénéfices des crédits carbone, des actions privées incitent déjà la plantation d'arbres et l'agroforesterie avec cet outil.

## Quelle agroforesterie ? Controverses et compromis politiques

Si le principe général de l'agroforesterie semble largement accepté, son intégration dans l'agenda politique (dont nous avons présenté quelques manifestations en Côte d'Ivoire) révèle une pluralité d'approches et des points de controverse. En effet, la mise en acte de politiques autour de l'agroforesterie a contribué à lever le voile fédérateur de cette notion protéiforme. La question « quelle agroforesterie promouvoir ? » est donc centrale et sujette à controverse.

Afin d'y voir plus clair, nous avons caractérisé la diversité des approches et des visions des divers acteurs institutionnels (ministères, institutions internationales, ONG, chercheurs ou organisations des filières agricoles). Il ne s'agit pas de nommer explicitement les opinions de groupes ou d'acteurs spécifiques<sup>18</sup>, mais plutôt d'identifier les prin-

cipaux points de désaccord. Ainsi, la diversité des perspectives des acteurs interrogés peut être appréhendée suivant cinq axes qui représentent plusieurs manières (non limitatives) dont les acteurs perçoivent leurs désaccords (figure 1).

### Des divergences sur la finalité de l'agroforesterie

En Côte d'Ivoire, plusieurs perspectives de l'agroforesterie se distinguent et coexistent. Comme mentionné précédemment, pour certains acteurs du monde agricole, l'agroforesterie est perçue comme une « panacée », voire une « fatalité », face aux défis structurels de la filière cacao. D'après ces acteurs, « il n'y a plus le choix, il faut faire de l'agroforesterie pour continuer à produire du cacao à long terme »<sup>19</sup>. Par exemple, le programme « Cacao Ami des Forêts » (partenariat entre le chocolatier Cémoi et le Conseil Café Cacao) affiche comme objectif prioritaire de « contribuer au développement de nouveaux itinéraires techniques d'agroforesterie permettant d'atteindre des rendements minimums de 1 000 kg de cacao par hectare » (EcoTierra, 2017). Le type de système agroforestier à privilégier est donc orienté par les objectifs de maintien de la productivité agricole (Critchley *et al.*, 2021).

Une deuxième perspective considère l'agroforesterie comme une étape vers un objectif prioritaire de reboisement et d'exploitation forestière. Certains acteurs de la filière bois y voient une manière de reconstituer les stocks du domaine rural et de stabiliser l'extension des surfaces agricoles, voire de les faire disparaître à long terme dans les forêts classées. Cette perspective repose sur une vision où la production agricole, même agroforestière, occupe une place contestée. Ainsi, dans les dites Agro-Forêts, l'autorisation de l'agroforesterie y est perçue comme temporaire, les objectifs visés étant de reboiser et de « reprendre en main les forêts classées à long terme »<sup>20</sup>.

L'agroforesterie peut aussi être mobilisée dans une perspective environnementale. Avec un taux de déforestation élevé (2,8 %/an) (Pirard *et al.*, 2021 ; Cuny *et al.*, 2023), la Côte d'Ivoire est signataire de la déclaration de New York sur les forêts, visant à réduire les pertes forestières de moitié d'ici 2020 et à les éliminer d'ici 2030. Cependant, en Côte d'Ivoire l'agroforesterie ne fait pas l'unanimité parmi les organisations de la société civile qui militent pour l'environnement. Pour certaines ONG, l'intérêt croissant pour l'agroforesterie est un moyen de légitimer le développement des cultures de rente dans les zones protégées (AAEN-CI, 2023). Pour d'autres, l'ambiguïté du terme pourrait servir une rhétorique environnementale sans véritable changement de pratiques, posant ainsi la question du *greenwashing*. Cette vision critique rejoint l'hypothèse selon laquelle les systèmes agroforestiers complexes de cacao de Côte d'Ivoire sont « plus probablement des vestiges du passé que des modèles pour l'avenir » (Ruf, 2011). Par ailleurs, un aspect marquant de nos entretiens est le lien faible entre l'agroforesterie et l'objectif de réduction de l'utilisation d'intrants

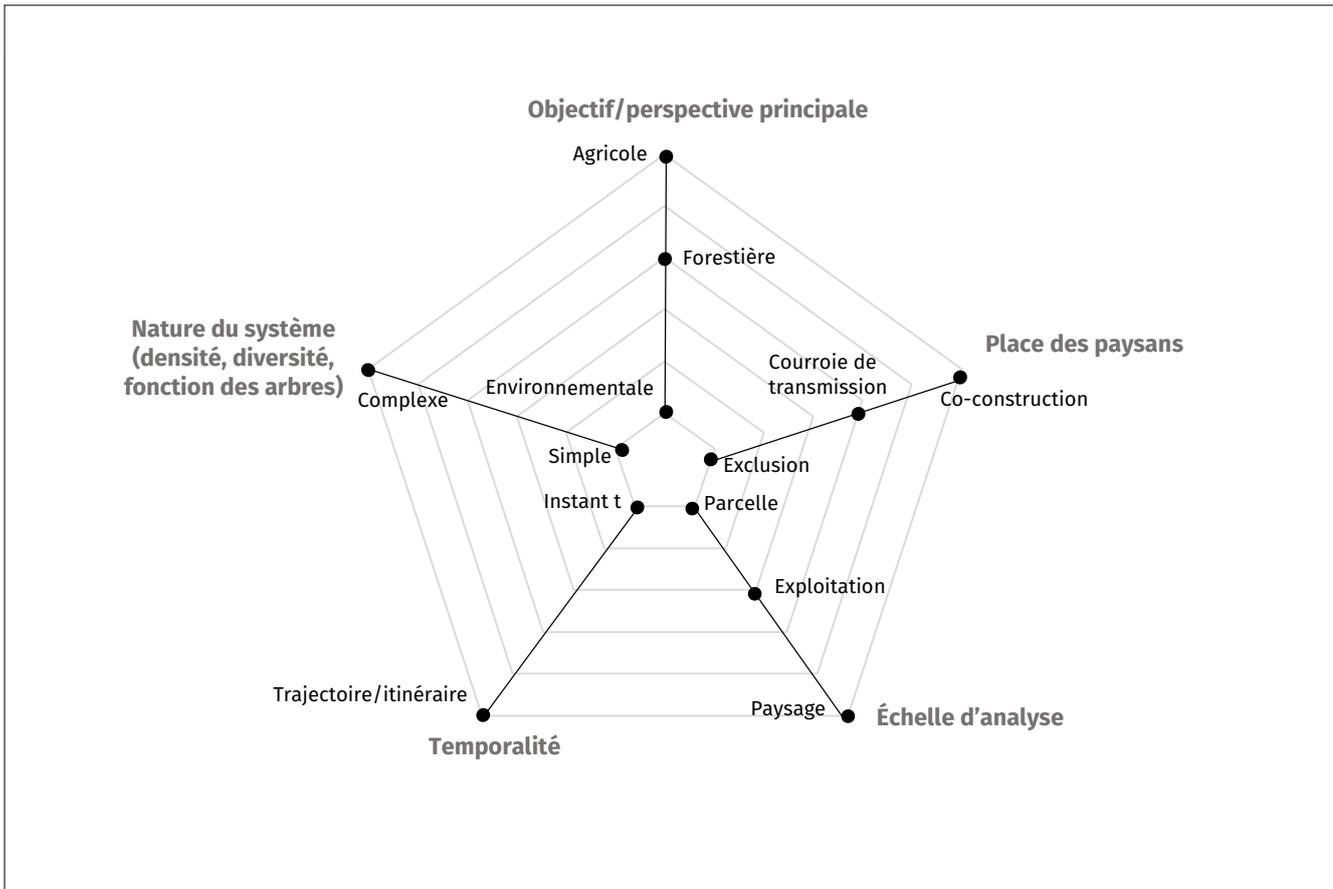
<sup>16</sup> Entretien, MINEDD, mars 2022 ; agence de développement, février 2023.

<sup>17</sup> Entretiens, mars 2023.

<sup>18</sup> Cela contreviendrait au principe d'anonymat des entretiens et poserait des problèmes méthodologiques étant donné qu'il existe des débats au sein de certaines institutions, dont les individus qui les composent peuvent porter des visions différentes.

<sup>19</sup> Entretien, juin 2021.

<sup>20</sup> Entretien, MINEF/SODEFOR, mars 2021 et décembre 2021.



**Figure 1.** Points principaux de divergence selon les acteurs institutionnels en Côte d'Ivoire.  
 Main points of divergence according to institutional actors in Côte d'Ivoire.

chimiques (engrais et pesticides). Alors que ce lien est fait dans les débats internationaux (CIFOR, 2018 ; Fudemma, 2020 ; Ollinaho et Kröger, 2021), le virage agroforestier qu'entend opérer l'État ivoirien ne remet nullement en question le recours aux intrants chimiques<sup>21</sup>.

### La place ambiguë des paysans

Tantôt idéalisés pour leurs « savoirs traditionnels », tantôt accusés d'être moteurs de la déforestation et réfractaires à changer leurs pratiques de quasi-monoculture, les paysans occupent une place ambiguë dans le débat public sur l'agroforesterie.

D'une part, nos entretiens montrent l'emploi récurrent de termes comme « contraindre », « inciter », « convaincre », « mieux contrôler » ou encore « sensibiliser » les agriculteurs. Ces termes témoignent d'un objectif de faire infléchir les pratiques des agriculteurs. Ils apparaissent ainsi comme une courroie de transmission pour la mise en œuvre de systèmes agroforestiers conçus en amont. Pourtant, les travaux empiriques montrent que les agriculteurs mettent déjà en place de nouvelles associations d'espèces (Sanial, 2019). D'autres

conçoivent l'agroforesterie comme un mode de gestion intégrée des ressources naturelles impliquant les agriculteurs, le bétail et les arbres à de multiples échelles. Plusieurs organisations, dont des instituts de recherche, des fondations et des acteurs de la coopération internationale, se reconnaissent dans cette vision où les systèmes de production peuvent être « co-construits » avec les paysans. Cela implique une compréhension des espèces d'arbres considérées comme utiles par les agriculteurs (Gyau *et al.*, 2015) et une prise en compte de la composition arborée existante lors de la conception des itinéraires techniques agroforestiers. L'accent mis sur les programmes d'accompagnement des paysans à long terme se heurte aux difficultés d'opérationnalisation de ces initiatives sur le terrain.

D'autre part, la place des agriculteurs dans les Agro-Forêts est particulièrement sensible. Selon le modèle en cours d'élaboration, les Agro-Forêts seront divisées en deux zones : une « temporaire » pour les plantations industrielles, et une « permanente »<sup>22</sup> où les agriculteurs seraient regroupés et devraient adopter l'agroforesterie. Tous les paysans ne pouvant être relocalisés, certains pourraient être sélectionnés et forcés de quitter la forêt classée en fonction

<sup>21</sup> Entretiens, novembre 2022, avril 2023.

<sup>22</sup> Entretiens, entre octobre 2019 et décembre 2022.

de critères d'éligibilité, ce qui soulève des critiques<sup>23</sup>. Un autre modèle d'Agro-Forêt, proposé par le Projet d'investissement financier de la Banque mondiale, entend quant à lui maintenir sur place les populations installées. Les agriculteurs signeraient des contrats les engageant à pratiquer l'agroforesterie et seraient autorisés à rester dans les Agro-Forêts pendant la durée du projet. Ceux qui refuseraient de pratiquer l'agroforesterie devraient quitter la forêt classée et bénéficieraient d'un accompagnement professionnel. La diffusion de l'agroforesterie reste donc assez coercitive. Les paysans n'ont d'autre choix que d'adopter l'agroforesterie à travers les itinéraires techniques prodigués.

Par ailleurs, l'objectif à long terme étant la reconstitution d'espaces forestiers, la régularisation des paysans installés dans ces espaces, en leur conférant une plus grande sécurité foncière, n'est pas envisagée. Cette insécurité foncière des paysans dans les forêts classées pourrait être un frein à l'adoption de l'agroforesterie dans ces espaces.

### La nature simple ou complexe des systèmes agroforestiers

Si l'idée d'associer des arbres avec des cultures agricoles ou de l'élevage semble faire consensus dans les différentes arènes politiques, la nature du système agroforestier à promouvoir fait débat. Ces débats portent notamment sur le nombre d'arbres (exprimé en taux d'ombrage ou en surface terrière) et la diversité des essences. La recherche est souvent appelée à agir comme arbitre dans la définition de l'agroforesterie. « À partir de combien d'arbres peut-on parler d'agroforesterie ? C'est aux scientifiques de nous dire... »<sup>24</sup> rapporte un cadre du ministère de l'Agriculture. Dans le même esprit, d'autres s'interrogent : « C'est quoi l'agroforesterie ? C'est là que la recherche devrait intervenir pour trouver un consensus. [...] On s'était donné une fourchette : entre 20 et 50 espèces. Je pense que, si on a un bon cadre scientifique, le dialogue politique viendra après. »<sup>25</sup>

Cependant, la préférence pour un système agroforestier particulier dépend largement de la hiérarchie des objectifs des acteurs politiques et institutionnels. En Côte d'Ivoire, nous avons vu que la production des normes agroforestières se structure autour de filières agricoles, en particulier du cacao. Dans la pratique, une tension est visible entre les acteurs de la filière cacao et ceux qui soutiennent une recomposition plus significative du couvert forestier. Les discussions autour de la norme ARS-1000 illustrent cette tension : « Le nombre d'arbres est un gros débat. Chacun a son avis et ce n'est pas franchement lié à un débat scientifique. C'est lié aux visions des personnes. Certains disent qu'on peut aller à 100 arbres à l'hectare sans avoir d'effet néfaste sur le cacao. [...] Mais les acteurs de la filière cacao veulent que ça reste des vergers de cacao. Il faut aussi faire vivre les planteurs. En plus, s'il y a trop d'arbres, il va avoir peur que sa plantation ne devienne une exploitation forestière. Alors certains parlent de 30 arbres, de 40 arbres. [...] Finalement, une

fourchette de 25 à 40 arbres à l'hectare a été fixée. »<sup>26</sup> Pour certains ce chiffre est relativement bas, mais offre un seuil minimum permettant « de proposer des normes volontaires supérieures et laisser un espace pour des marchés cacao plus exigeants »<sup>27</sup>.

Les ONG de certification du cacao durable ont également ajusté leurs critères de définition d'un système agroforestier. Par exemple, Rainforest Alliance a considérablement revu à la baisse le nombre d'arbres à l'hectare exigé pour que l'agroforesterie reste acceptable par les producteurs de cacao (Sanial *et al.*, 2020). Elle a finalement abandonné le critère du nombre d'arbres pour retenir le critère du taux d'ombrage proposé par Blaser *et al.* (2018), qui a été considéré comme un compromis entre fourniture de services écosystémiques et production du cacao. Ce taux d'abord fixé à 30 % a ensuite été divisé par deux pour passer à 15 % dans la norme 2020, un compromis politique jugé plus acceptable.

Comme pour leur nombre, les choix du type d'arbre relèvent aussi d'un compromis entre un état des savoirs scientifiques et des considérations sociopolitiques. En effet, l'opérationnalité de la norme est soumise au degré d'adhésion des planteurs qui semblaient avoir un intérêt pour les fruitiers. « Lors de l'atelier on était d'accord pour dire que les planteurs semblaient avoir une préférence pour les fruitiers, car ils permettent un revenu complémentaire à court/moyen terme. Mais ce n'est pas parce que le planteur préfère le fruitier qu'il faut faire seulement du fruitier. L'enjeu c'est de trouver un arbitrage acceptable pour une bonne polyculture... »<sup>28</sup>

### Échelle d'analyse et temporalité

Les systèmes agroforestiers sont d'abord et principalement abordés à l'échelle des parcelles ou à l'échelle des exploitations. Ainsi, la norme africaine ARS-1000 se concentre sur les parcelles de cacao, tandis que d'autres normes de certification raisonnent à l'échelle des exploitations agricoles en incluant la végétation naturelle non seulement des parcelles, mais aussi des haies, des zones de conservation au sein de l'exploitation ou encore autour des logements. D'autres acteurs préconisent d'envisager la transition agroforestière à l'échelle territoriale ou des paysages (*landscape*). Depuis quelques années, ces approches semblent se développer et des projets tentent d'intégrer plusieurs filières et considèrent des espaces à la fois agricoles et forestiers<sup>29</sup>.

L'agroforesterie peut également être basée sur une séquence temporelle d'arbres et de cultures, impliquant que les arbres et les cultures se succèdent au fil du temps. Cela inclut des pratiques telles que les jachères arborées, l'agriculture itinérante et certaines formes de plantations en relais. Cependant, en Côte d'Ivoire, cette approche est encore peu adoptée, malgré les résultats des études scientifiques qui mettent en évidence les avantages de la régénération naturelle (Kouassi *et al.*, 2023).

Enfin, pour la définition des normes cacao durable, juger d'un système agroforestier demande d'identifier une

<sup>23</sup> Entretiens, entre octobre 2019 et décembre 2022.

<sup>24</sup> Entretien, ministère de l'Agriculture, mars 2022.

<sup>25</sup> Entretien, décembre 2022.

<sup>26</sup> Entretien, participant à un atelier officiel sur la norme ARS-1000, novembre 2022.

<sup>27</sup> Entretien, membre d'une organisation de certification, décembre 2022.

<sup>28</sup> Entretien, participant à un atelier officiel sur la norme ARS-1000, novembre 2022.

<sup>29</sup> Entretien, novembre 2022.

situation de départ (pouvant aller de la forêt primaire à une déforestation complète) et d'observer la trajectoire d'évolution du couvert arboré (diminution par l'élimination d'arbres associés ou densification par la plantation ou la régénération spontanée). Ainsi, on portera un jugement différent sur deux parcelles agroforestières identiques, selon que l'une est issue de la déforestation et l'autre d'une replantation d'arbres. C'est pourquoi déterminer la date d'une situation de départ est pour certains un critère central dans la définition d'une norme. Pour Rainforest Alliance, une parcelle ne peut être certifiée que si elle est déjà cultivée depuis au moins 2014. Concernant ARS-1000, sa vocation contraignante rendait difficile d'imposer une date reculée, car cela reviendrait à exclure de fait un grand nombre de parcelles : « On avait parlé de 2018, puis certains pensaient que c'était trop, alors on a parlé de 2020. »

## Conclusion

Cette note de position s'est intéressée à la manière dont l'agroforesterie a gagné en importance dans le débat public en Côte d'Ivoire au cours des dernières années. L'agroforesterie apparaît à la fois comme une solution technique pour pérenniser la production de cacao dans un contexte post-forestier et une manière d'œuvrer à la reforestation dans un contexte où les préoccupations environnementales se conjuguent à des exigences des marchés internationaux du cacao en matière de « déforestation importée ». Des acteurs institutionnels de plus en plus nombreux mobilisent le concept qui entend conjuguer des objectifs environnementaux, de production agricole et de reboisement, historiquement antagonistes en Côte d'Ivoire. Mais sa définition large facilite une appropriation par un grand nombre d'acteurs aux intérêts parfois divergents.

Ce travail met en évidence différents outils de promotion de l'agroforesterie en Côte d'Ivoire, tels que les normes de certification privées, la norme africaine régionale de durabilité pour le cacao, les paiements pour services environnementaux ou encore un dispositif national dit « Agro-Forêt ». Ces instruments et ces normes s'inscrivent dans des dynamiques internationales, mais sont traduits dans des pratiques politiques nationales qui dépassent l'adoption simpliste de cadres exogènes. Malgré des contraintes imposées par les règlements internationaux et les marchés, les acteurs nationaux, en particulier ceux de la filière du cacao, cherchent à prendre en main ce processus en produisant des normes régionales et en définissant leurs critères des systèmes agroforestiers. En parallèle, dans les forêts classées, où l'agroforesterie a une histoire plus ancienne, le dispositif Agro-Forêt issu du Code forestier de 2019 émerge comme un nouvel outil d'aménagement du domaine privé de l'État.

Par ailleurs, ce travail montre qu'en Côte d'Ivoire le relatif consensus autour de la promotion de l'agroforesterie masque une grande diversité d'approches et d'objectifs. Cette diversité des perspectives et des résultats possibles souligne l'importance de considérer les différents points de vue. Dans le contexte de l'inscription de l'agroforesterie à l'agenda politique, les débats portent notamment sur

la finalité de l'agroforesterie, le rôle des petits agriculteurs et la définition des critères d'un système agroforestier. Sur ce dernier point, les sciences biophysiques sont souvent appelées à jouer un rôle d'arbitre, pourtant la définition de seuils (tels que le nombre d'arbres à l'hectare, de types d'espèces, le taux d'ombrage, etc.) relève aussi de compromis économiques et politiques. Les relations entre les recherches agronomiques et forestières et la pratique politique sont donc intriquées et dynamiques. Prendre cette interface en compte est essentiel pour mieux concevoir l'approche de l'agroforesterie dans chaque contexte, ainsi que ses défis de mise en œuvre et les perspectives d'un véritable processus de transition.

## Financement

L'étude a bénéficié des financements des projets Terri4Sol (Restauration des sols et de la multifonctionnalité des paysages forestiers dégradés de Côte d'Ivoire, FFEM/ UE/ MINADER) et Cocoa4Future (Durabilité des systèmes de production et dynamiques nouvelles du secteur cacaoyer, UE/AFD), de la fondation Zoein et du Cirad.

## Conditions d'enquête

Lors de l'enquête et des interviews, toutes les personnes interrogées ont été informées des objectifs de l'étude et ont accepté volontairement d'y participer, sous couvert d'anonymat. L'anonymat a été respecté et les données collectées dans le cadre des projets Terri4Sol et Cocoa4Futur sont conformes aux plans de gestion des données.

## Références

- AAEN-CI (Action pour l'avenir de l'environnement naturel en Côte d'Ivoire), 2023. Les projets de la Fondation. Site web, AAEN-CI. <http://www.aaen-ci.org/projets.htm>. Consulté le 26/01/2023
- African Organization for Standardization, 2021. Catalogue of African Regional Standards. African Organization for Standardization/Organisation Africaine de Normalisation, 42 p. <https://www.arso-oran.org/wp-content/uploads/2021/07/Catalogue-of-African-Regional-Standards-ARS-June-2021-TC.pdf>
- ORAN. [https://www.arso-oran.org/?page\\_id=49](https://www.arso-oran.org/?page_id=49)
- Amiel F., Laurans Y., 2019. Pour un cacao sans déforestation : performance des labels et des actions d'entreprises. *Décryptage (IDDRI SciencesPo)* 10 : 4 p. <https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/D%C3%A9cryptage/201910-IB1019FR-cacao.pdf>
- Assiri A. A., Yoro G. R., Deheuvels O., Kébé B. I., Keli Z. J., et al., 2009. Les caractéristiques agronomiques des vergers de cacaoyer (*Theobroma cacao* L.) en Côte d'Ivoire. *Journal of Animal and Plant Sciences*, 2 (1) : 55-66. <https://agritrop.cirad.fr/555828/>
- Atangana A., Khasa D., Chang S., Degrande A., 2014. Tropi-

- cal Agroforestry. Springer Netherlands, 290 p. <https://doi.org/10.1007/978-94-007-7723-1>
- Blaser W. J., Oppong J., Hart S. P., Landolt J., Yeboah E., et al., 2018. Climate-smart sustainable agriculture in low-to-intermediate shade agroforests. *Nature Sustainability*, 1 (5): 234-239. <https://doi.org/10.1038/s41893-018-0062-8>
- Cairns R., Krzywoszynska A., 2016. Anatomy of a buzzword: The emergence of “the water-energy-food nexus” in UK natural resource debates. *Environmental Science & Policy*, 64: 164-170. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2016.07.007>
- Carimentrand A., 2021. Certification du cacao et lutte contre la déforestation – État des lieux sur la déforestation importée et les schémas de certification de l'objectif zéro-déforestation dans la filière cacao. AFD, CST Forêt, 69 p. [https://www.cst-foret.org/wp-content/uploads/CST-Foret\\_rapport-Certification-du-cacao-et-lutte-contre-la-deforestation.pdf](https://www.cst-foret.org/wp-content/uploads/CST-Foret_rapport-Certification-du-cacao-et-lutte-contre-la-deforestation.pdf)
- CIFOR, 2018. Agro-écologie et agroforesterie pour une gestion durable des forêts : Diagnostic des opportunités de développer l'agro-écologie et l'agroforesterie dans le paysage de Yangambi. CIFOR-ICRAF, 4 p. <https://www.cifor-icraf.org/knowledge/publication/5022/>
- Conseil Café Cacao, 2015. Conseil du Café-Cacao de Côte d'Ivoire. Manuel technique de cacaoculture durable. World Cocoa Foundation, USAID, IDH The Sustainable Trade Initiative, 166 p. [http://www.conseilcafecacao.ci/docs/2016/MANUEL\\_CACAOCULTURE\\_040415.pdf](http://www.conseilcafecacao.ci/docs/2016/MANUEL_CACAOCULTURE_040415.pdf)
- Conseil Café Cacao, 2022. Le Conseil du Café-Cacao et ses partenaires élaborent les normes techniques en matière d'agroforesterie en cacaoculture. Site web, Conseil Café Cacao de Côte d'Ivoire. [http://www.conseilcafecacao.ci/index.php?option=com\\_k2&view=item&id=1226:le-conseil-du-cafe-cacao-et-ses-partenaires-elaborent-les-normes-techniques-en-matiere-d%E2%80%99agroforesterie-en-cacaoculture-a-yamoussoukro&Itemid=18](http://www.conseilcafecacao.ci/index.php?option=com_k2&view=item&id=1226:le-conseil-du-cafe-cacao-et-ses-partenaires-elaborent-les-normes-techniques-en-matiere-d%E2%80%99agroforesterie-en-cacaoculture-a-yamoussoukro&Itemid=18)
- Cornwall A., 2010. Buzzwords and fuzzwords: Deconstructing development discourse. *Development in Practice*, 17 (4-5): 471-484. <https://doi.org/10.1080/09614520701469302>
- Critchley M., Sassen M., Umunay P., 2021. Mapping opportunities for cocoa agroforestry in Côte d'Ivoire: Assessing its potential to contribute to national forest cover restoration targets and ecosystem services co-benefits. *Wageningen University & Research*, 43 p. <https://research.wur.nl/en/publications/mapping-opportunities-for-cocoa-agroforestry-in-c%C3%B4te-divoire-asse>
- Cuny P., Plancheron F., Bio A., Kouakou E., Morneau F., 2023. La forêt et la faune de Côte d'Ivoire dans une situation alarmante – Synthèse des résultats de l'Inventaire forestier et faunique national. *Bois et Forêts des Tropiques*, 355 : 47-72. <https://doi.org/10.19182/bft2023.355.a36939>
- Ecotierra, 2017. Plan de mise en œuvre « Transparence Cacao ». Site web, Ecotierra. <https://www.ecotierra.co/>
- Futemma C., 2020. Organic Agriculture, Agroecology, and Agroforestry: Small Farmers in Brazil. In: Arce Ibarra M., Parra Vázquez M. R., Bello Baltazar E., Gomes de Araujo L. (eds). *Socio-Environmental Regimes and Local Visions: Transdisciplinary Experiences in Latin America*. Springer International Publishing, 409-433. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-49767-5\\_20](https://doi.org/10.1007/978-3-030-49767-5_20)
- Gassner A., Dobie P., 2022. *Agroforestry: A primer*. CIFOR-ICRAF, 181 p. <https://doi.org/10.5716/cifor-icraf/BK.25114>
- Gyau A., Smoot K., Diby L., Kouame C., 2015. Drivers of tree presence and densities: The case of cocoa agroforestry systems in the Soubre region of Republic of Côte d'Ivoire. *Agroforestry Systems*, 89 (1): 149-161. <https://doi.org/10.1007/s10457-014-9750-1>
- Hassenteufel P., Zeigermann U., 2021. Translation and translators in policy transfer processes. In: *Handbook of Policy Transfer, Diffusion and Circulation*. Edward Elgar Publishing, 58-79. <https://doi.org/10.4337/9781789905601.00011>
- Ibo J. G., 2001. La gestion des forêts en Côte d'Ivoire de 1900 à 2000. In: Collas de Chatelperron P. (éd.). *Gestion durable des forêts au Cameroun : vers une foresterie responsable, contributions du projet Forêts et Terroirs*. Montpellier, France, Cirad, 13-32. <https://agritrop.cirad.fr/481242/>
- IDH, 2023. Interlinkages between ARS-1000 & EUDR need to be realized for the benefit of sustainable, deforestation-free cocoa. An explainer. IDH The Sustainable Trade Initiative, 5 p. [https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2023/05/Interlinkages-between-ARS1000-and-EUDR\\_IDH-May-2023.pdf](https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2023/05/Interlinkages-between-ARS1000-and-EUDR_IDH-May-2023.pdf)
- Jagoret P., Saj S., Carimentrand A., 2020. Cacaoculture agroforestière en Afrique : l'art de concilier production durable et services écologiques. *Perspective*, 54 : 1-4. <https://doi.org/10.19182/perspective/31915>
- Karsenty A., 2017. Chapitre 30 – Concessions forestières : une évolution vers des institutions du développement territorial ? In: Caron P., Valette E., Wassenaar T., Coppens d'Eeckenbrugge G., Papazian V. (éds). *Des territoires vivants pour transformer le monde*. Versailles, France, Éditions Quæ, 191-196. <https://www.cairn.info/des-territoires-vivants-pour-transformer-le-monde--9782759226542-page-191.htm>
- Kouassi A., Zo-Bi I. C., Aussenac R., Kouamé I. K., Dago M. R., et al., 2023. The Great Mistake of Plantation Programs in Cocoa Agroforests – Let's Bet on Natural Regeneration to Sustainably Provide Timber Wood. *SSRN Scholarly Paper No. 4358251*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.4358251>
- Kuyah S., Whitney C. W., Jonsson M., Sileshi G. W., Öborn I., et al., 2019. Agroforestry delivers a win-win solution for ecosystem services in sub-Saharan Africa. A meta-analysis. *Agronomy for Sustainable Development*, 39: 47. <https://doi.org/10.1007/s13593-019-0589-8>
- Merino R., Gustafsson M.-T., 2021. Localizing the indigenous environmental steward norm: The making of conservation and territorial rights in Peru. *Environmental Science & Policy*, 124: 627-634. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2021.07.005>
- Ministère des Eaux et Forêts, 1988. Plan directeur forestier 1988-2015. Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, 87 p.
- Ministère des Eaux et Forêts, 2018. Politique nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts. Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, 52 p. [https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/communiqu/strat\\_nationale\\_de\\_preservation\\_0.pdf](https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/communiqu/strat_nationale_de_preservation_0.pdf)
- Ministère des Eaux et Forêts, 2019. Côte d'Ivoire. Code forestier. Loi n° 2019-675 du 23 juillet 2019. Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, 20 p. <https://www.droit-afrique.com/uploads/RCI-Code-2019-forestier.pdf>

Ollinaho O. I., Kröger M., 2021. Agroforestry transitions: The good, the bad and the ugly. *Journal of Rural Studies*, 82: 210-221. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2021.01.016>

Peters B. G., 2015. *Advanced introduction to public policy*. Cheltenham, UK, Edward Elgar Publishing, 224 p.

Pirard R., Cuny P., Plancheron F., Moynot F., Rageade M., et al., 2021. Inventaire forestier & faunistique de la Côte d'Ivoire. IGN FI, ONF International, IGN, 8 p. [https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/onfi\\_iffn\\_cote\\_ivoire.pdf](https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/onfi_iffn_cote_ivoire.pdf)

Rainforest Alliance, 2020. Norme pour l'agriculture durable. Exigences pour les exploitations agricoles. Rainforest Alliance, 94 p. <https://www.rainforest-alliance.org/fr/resource-item/2020-exigences-pour-les-exploitations-agricoles/>

REDD+, 2017. Stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire. REDD+ Côte d'Ivoire, République de Côte d'Ivoire, 121 p. <http://reddplus.ci/download/strategie-nationale-redd-cote-d-ivoire/>

République de Côte d'Ivoire, 2019. Décret n° 2019-978 du 27 novembre 2019 relatif à la concession de la gestion du domaine forestier privé de l'État et des collectivités territoriales. Présidence de la République de Côte d'Ivoire, 2 p. [https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/communiqu/004\\_decret\\_ndeg2019-978\\_relatif\\_a\\_la\\_concession\\_de\\_la\\_gestion\\_du\\_domaine\\_forestier\\_privé\\_de\\_l'état\\_et\\_des\\_collectivités\\_territoriales.pdf](https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/communiqu/004_decret_ndeg2019-978_relatif_a_la_concession_de_la_gestion_du_domaine_forestier_privé_de_l'état_et_des_collectivités_territoriales.pdf)

Ruf F., 2011. The Myth of Complex Cocoa Agroforests: The Case of Ghana. *Human Ecology*, 39 (3): 373-388. <https://doi.org/10.1007/s10745-011-9392-0>

Ruf F., 2018. Crises politico-militaires et climatiques en Côte d'Ivoire. Du cacao à l'anacarde, de la rente forêt à la fumure animale. *Tropicultura*, 36 (2) : 281-298. <https://doi.org/10.25518/2295-8010.828>

Ruf F., 2023. Le mythe du « cacao durable » [1/2]. *Sesame. Sciences et société, alimentation, mondes agricoles et environnement*. <https://revue-sesame-inrae.fr/le-mythe-du-cacao-durable-1-2/>

Ruf F., Schroth G., Doffangui K., 2015. Climate change, cocoa migrations and deforestation in West Africa: What does the past tell us about the future? *Sustainability Science*, 10 (1): 101-111. <https://doi.org/10.1007/s11625-014-0282-4>

Ruf F., Uribe Leitz E., Gboko K. C., Carimentrand A., 2019. Des certifications inutiles ? Les relations asymétriques entre coopératives, labels et cacaoculteurs en Côte d'Ivoire. *Revue Internationale des Études du Développement*, 240 (4) : 31-61. <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-etudes-du-developpement-2019-4-page-31.htm>

Sanial E., 2018. L'appropriation de l'arbre, un nouveau front pour la cacaoculture ivoirienne ? Contraintes techniques, environnementales et foncières. *Cahiers Agricoles*, 27 (5) : 55005. <https://doi.org/10.1051/cagri/2018036>

Sanial E., 2019. À la recherche de l'ombre, géographie des systèmes agroforestiers émergents en cacaoculture ivoirienne post-forestière. Thèse de doctorat, Université Jean Moulin Lyon 3, France, 343 p. <https://www.theses.fr/2019LYSE3058>

Sanial E., Fountain A., Hoefsloot H. R., Jezeer R., 2020. L'agroforesterie dans le secteur du cacao – Un besoin d'approches de paysage collaboratives ambitieuses. Document de

consultation pour le Baromètre du Cacao. Consortium du Baromètre du Cacao, administré par le réseau VOICE, 12 p. <https://www.tropenbos.org/file.php/2346/consultation-pa-per-2020-fr.pdf>

Smith Dumont E., Gnahoua G. M., Ohouo L., Sinclair F. L., Vaast P., 2014. Farmers in Côte d'Ivoire value integrating tree diversity in cocoa for the provision of ecosystem services. *Agroforestry Systems*, 88 (6): 1047-1066. <https://doi.org/10.1007/s10457-014-9679-4>

Transparence Cacao, 2022. Cacao Ami des Forêts, Résultats 2021. Transparence Cacao, 3 p. <https://www.transparence-cacao.com/fr/news/2022/06/14/cacao-ami-des-forets-results-2021/>

Yao C. Y. A., Kpangui K. B., Vroh B. T. A., Ouattara D., 2016. Pratiques culturelles, valeurs d'usage et perception des paysans des espèces compagnes du cacao dans des agroforêts traditionnelles au centre de la Côte d'Ivoire. *Revue d'Ethnoécologie*, 9. <https://doi.org/10.4000/ethnoecologie.2474>

Zittoun P., 2017. La fabrique pragmatique des politiques publiques. *Anthropologie & Développement*, 45 : 65-89. <https://doi.org/10.4000/anthropodev.543>

#### Di Roberto et al. – Contributions des auteurs

Rôle du contributeur	Noms des auteurs
Conceptualisation	H. Di Roberto, C. Milhorange
Gestion des données	H. Di Roberto, C. Milhorange, S. Dieng, E. Sanial
Acquisition du financement	C. Milhorange, S. Dieng, E. Sanial
Enquête et investigation	H. Di Roberto, C. Milhorange, S. Dieng, E. Sanial
Méthodologie	H. Di Roberto, C. Milhorange
Gestion de projet	C. Milhorange, H. Di Roberto
Ressources	H. Di Roberto, C. Milhorange, S. Dieng, E. Sanial
Supervision	C. Milhorange, H. Di Roberto
Validation	H. Di Roberto, C. Milhorange, S. Dieng, E. Sanial
Visualisation	H. Di Roberto, C. Milhorange, S. Dieng, E. Sanial
Écriture – Préparation de l'ébauche originale	H. Di Roberto, C. Milhorange, S. Dieng
Écriture – Révision et édition	H. Di Roberto, C. Milhorange, S. Dieng, E. Sanial

Bois et Forêts des Tropiques - Revue scientifique du Cirad -  
 © Bois et Forêts des Tropiques © Cirad



Cirad - Campus international de Baillarguet,  
 34398 Montpellier Cedex 5, France  
 Contact : [bft@cirad.fr](mailto:bft@cirad.fr) - ISSN : L-0006-579X